

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DUCT 181 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Sos urgences mamans (16e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Sos urgences mamans ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 10 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association Sos urgences mamans (E00133/57424/2012_03362) - 11, rue de la Collégiale (5e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 16e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.